

RENOUVELLEMENT des contrats passés avec:

- M. BOYER Georges, Préposé au Grand Marché
- M. HOARAU Alcide, Ouvrier d'entretien de la voie publique
- M. HOARAU Guy, mécanicien dieseliste

LE MAIRE. - Messieurs, je vous demande de m'autoriser à renouveler les contrats passés avec:

- M. BOYER Georges, Préposé au Grand Marché
- M. HOARAU Alcide, Ouvrier d'entretien de la voie publique
- et M. HOARAU Guy, mécanicien dieseliste,

et ce pour une période allant jusqu'au 31 Décembre 1962.

En ce qui concerne M. BOYER Georges, il bénéficiera d'une augmentation de 10 % de son traitement actuel, soit une rémunération annuelle de QUATRE CENT VINGT DEUX MILLE QUATRE CENT FRANCS CFA (422.400 Fr CFA).

M. HOARAU Guy, nouvellement employé, son contrat sera renouvelé sans aucune modification.

Je mets aux voix.

A l'unanimité le Conseil autorise le Maire à renouveler les contrats ci-dessus en tenant compte de l'augmentation de traitement pour M. BOYER Georges.

Vu  
Sant & unsk 27/12/62  
Pr. le Chef et par déléguation  
Le Secrétaire Général  
Signé - Bolotte